



# **BUDGET PRIMITIF**

**De l'exercice 2018**

**2017 DFA 90 DRH**

## **DELIBERATION EMPLOIS**

Direction des Finances et des Achats  
-----

Sous-Direction du Budget  
-----

Direction des Ressources Humaines  
-----

Service de la Synthèse et de la Prospective  
-----

## **2017 DFA - DRH 90**

Projet de budget primitif emplois pour 2018

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mes cher-e-s collègues,

Le projet de budget primitif emplois de la Ville et du Département de Paris pour 2018 traduit tout d'abord la mise en œuvre de la réforme du statut de Paris avec la création de 1 898 postes transférés de la Préfecture de Police vers la Ville de Paris.

Il est également tourné vers la réalisation des objectifs de la mandature et le développement des services publics, avec la création de 227,5 postes pour les ouvertures de nouveaux équipements publics et le renfort des secteurs prioritaires que sont la cohésion sociale et la propreté de l'espace public.

Le budget primitif prévoit aussi de doter la Ville hôte des jeux olympiques et paralympiques de 2024 d'une délégation ad hoc.

Tout en respectant les grands équilibres financiers de la Collectivité dans un contexte particulièrement contraint, ce projet de budget emplois s'attache également à améliorer les parcours professionnels et les conditions de travail, avec notamment 154 transformations catégorielles proposées au bénéfice des agents.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions des métiers et des besoins et de la modernisation des organisations et des procédures, ce projet de budget emplois enregistre 65 transformations fonctionnelles et 251 redéploiements.

Les tableaux annexes présentent l'ensemble des mouvements de postes budgétaires par grande politique publique accompagnés de commentaires détaillés. Pour la première fois, ce budget vous est présenté selon la nomenclature comptable M57. Cette nomenclature est celle des métropoles et de la collectivité

parisienne en 2018 en vue de la fusion de la Ville et du Département qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (article 1 de la loi du 28 février 2017 relative à la réforme du statut de Paris).

**1) L'impact de la réforme du statut de Paris : après 62 postes transférés au 1<sup>er</sup> juillet 2017, 1898 postes sont créés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 1642 effectifs transférés, auxquels s'ajoutent 57 postes créés pour les fonctions supports et 199 agents de surveillance de Paris reconnus inaptes à reconvertir.**

Le volet emploi du budget primitif 2018 est particulièrement impacté par la seconde étape du transfert de compétences de la Préfecture de Police, avec l'arrivée des agents répartis entre la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) pour prendre en charge stationnement gênant et différents dispositifs de régulation de la circulation, la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) au titre du stationnement payant et des fourrières et la Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires (DDCT) pour la délivrance des titres d'identité.

1642 créations de postes budgétaires sont présentées au budget 2018 au titre des effectifs transférés dont 1241 à la DPSP, 170 postes à la DDCT et 231 à la DVD. Par ailleurs 19 postes correspondant à des besoins saisonniers ont été transformés en mois de renfort.

Le renforcement des fonctions support se matérialise par la création de 57 postes. En complément de ces créations, les supports budgétaires de 199 agents de surveillance de Paris reconnus inaptes, pour lesquels une reconversion est initiée, sont répartis entre les différentes directions proposant des affectations plus conformes à l'état de santé des agents.

La masse salariale relative aux postes transférés sera compensée par la diminution à due concurrence de la contribution de la Ville de Paris au budget spécial de la Préfecture de Police.

Outre les effectifs opérationnels transférés et le renforcement des fonctions supports (compensés dans le cadre du protocole financier avec la Préfecture de Police), la réforme du statut de Paris nécessite des réorganisations internes, qui se traduisent par la création de 7 postes : 6 postes à la DVD pour le suivi du marché de contrôle du stationnement payant et 1 poste à la DAC pour les arrêtés de circulation en lien avec les autorisations de tournage.

**2) 124,5 créations de postes pour le développement de l'offre de service public aux Parisiens**

*38,5 créations de postes dédiées au secteur culturel*, dont notamment 19 postes pour la montée en charge de la réforme des conservatoires et 8 postes pour la constitution un volant de remplacement et de renfort des ouvertures dominicales pour le réseau des bibliothèques.

*18 postes pour les équipements sportifs*, correspondant à un nouveau gymnase et 3 extensions de gymnase.

*51 postes pour la petite enfance*, qui s'inscrivent dans le cadre du programme des 5000 places d'accueil de la petite enfance à ouvrir sur la mandature

*17 postes pour le secteur enfance/jeunesse*, correspondant à 3 extensions d'écoles et 2 postes de référents Jeunesse des territoires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

### **3) 17 nouveaux postes pour renforcer la cohésion sociale**

3 postes sont créés à la DPSP : 1 poste pour la mise en œuvre du schéma d'aide aux victimes et 2 postes d'intervenants sociaux dans les commissariats d'arrondissement, qui viennent compléter le dispositif existant afin de développer cette offre de service social dans deux nouveaux commissariats.

La jeunesse fait l'objet d'une vigilance particulière, avec 8 postes créés sur le secteur de l'aide sociale à l'enfance à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) pour traiter notamment les situations des mineurs isolés étrangers, mettre en place un pôle d'hébergement d'urgence, et renforcer le Service d'accueil Familial Départemental (SAFD) de Lognes. La DASCO bénéficie quant à elle de la création de 2 postes, pour poursuivre le déploiement du dispositif de prévention du décrochage scolaire « action collégien ».

2 postes sont créés également pour répondre aux besoins liés à l'accueil des migrants : 1 poste à la DASES sur le Service de Prévention et de lutte contre les exclusions (SEPLEX) et 1 poste de puéricultrice en Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour la prise en charge des femmes enceintes et des nourrissons à la DFPE.

Enfin, 2 postes sont créés à la DFPE pour accompagner la création du centre de santé sexuelle de l'Hôtel Dieu, qui vise à développer sur le territoire parisien une offre de soins dans ce domaine, avec en ligne de mire le programme "Vers Paris sans sida".

### **4) 14 créations de postes pour la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques**

La préparation du grand événement mondial que sont les jeux olympiques et paralympiques de 2024 nécessite de doter la Ville d'une structure ad hoc, la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et Grands Événements au sein du Secrétariat Général (SG).

Dotée de 23 postes, dont 9 transferts internes principalement issus de la Direction de la Jeunesse et des Sports et 14 postes à créer au budget emplois 2018, cette structure prendra en charge la maîtrise d'ouvrage des infrastructures, l'animation sportive et veillera à promouvoir l'olympisme auprès des Parisiens.

### **5) 10 créations de postes pour promouvoir la propreté sur l'espace public**

En complément des 200 créations de postes des BP 2016 et 2017, et d'une forte réduction de la vacance au cours de l'année 2017, le budget 2018 prévoit 8 nouveaux postes pour développer la mécanisation et renforcer les moyens de propreté, ces derniers augmentant significativement en 2018 avec l'arrivée de nouveaux engins plus performants.

A la DASES, le plan stratégique de dératisation lancé à Paris s'est traduit par la mise en œuvre de moyens matériels et humains exceptionnels au Département Faune et Action de Salubrité (DFAS). Le dispositif est renforcé par la création de 2 postes d'encadrants de proximité.

### **6) 6 créations de postes pour le contrôle des meublés touristiques**

5 postes sont créés à la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) au bureau de la protection des locaux d'habitation, ainsi qu'1 poste à la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) pour la reprise des contentieux liés au changement d'usage des locaux d'habitation.

## **7) 11,5 créations de postes pour le transfert du Pacte Civil de Solidarité (PACS) à la Ville**

11,5 postes sont créés à la DDCT pour la reprise des transcriptions des PACS en mairie suite à la loi « Justice du 21<sup>ème</sup> siècle ». Ce transfert de compétences, non compensé par l'État, représente plus de 7000 PACS par an.

## **8) 154 transformations catégorielles pour la reconnaissance des responsabilités des agents, l'amélioration des conditions de travail**

Le budget 2018 prévoit également 154 transformations d'emplois destinées à sécuriser les parcours professionnels et à offrir de meilleures perspectives de carrière aux personnels au sein de la collectivité parisienne.

Elles recouvrent 12 requalifications en catégorie A, avec 12 postes de personnels de maîtrise requalifiés en postes de conseiller des activités physiques, sportives et de l'animation pour la dernière phase de la réforme de la territorialisation mise en place par la DJS.

Des requalifications sur emploi fonctionnel de catégorie B sont prévues à la DJS où 6 postes de catégorie B sont requalifiés en chef d'exploitation, au profit de 6 éducateurs des activités physiques et sportives chefs de bassin dont les missions et la responsabilité s'accroissent avec la montée en puissance du plan « Nager à Paris ». Une régularisation est également prévue à la DJS pour une nomination d'un personnel technique sur l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation.

115 requalifications d'emplois de catégorie C en catégorie B sont également actées : à la DASCO, poursuite des transformations d'adjoint d'animation (catégorie C) en animateur d'administrations parisiennes (catégorie B) avec 76 mouvements dans le cadre de la mise en place d'un REV (responsable éducatif Ville) par école.

A la DEVE et à la DPSP, des transformations de postes d'agent d'accueil et de surveillance en 26 techniciens de la tranquillité publique et de la surveillance de la Commune de Paris sont proposées afin de renforcer le ratio d'encadrement dans les circonscriptions de la DPSP (1 poste par circonscription soit 10 postes) et au service des cimetières au profit des agents d'accueil et de surveillance encadrants qui exercent des pouvoirs de police funéraire (16 postes).

A la DSTI, dans le cadre de la réforme de l'assistance informatique de proximité, la seconde vague de transformations permet la requalification de 10 emplois de catégorie C en catégorie B. A la DVD, suite à la réforme des sections territoriales de voirie, 3 requalifications d'emploi de C en B sont proposées pour renforcer l'encadrement fonctionnel des équipes.

À la DFPE, 20 requalifications sur des emplois fonctionnels de catégorie C sont proposées sur des emplois de conseiller en prévention des troubles musculosquelettiques, dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et de prévision des inaptitudes, permettant de porter le total de ces emplois à 100 postes.

## **9) 24 créations de postes liées à la dé-précarisation des personnels**

Le projet de budget emplois prévoit également, dans le cadre de la prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, des mesures de régularisation d'emplois des sélections qui se sont déroulées en 2017 avec notamment la création de 24 postes résultant de la transformation de postes

d'agents de nettoyage contractuels à temps non complet en postes d'agents de logistique générale titulaires à temps complets, au profit de 71 agents.

### **10) 13,5 créations de postes, 184 transferts internes, 65 transformations de postes et 251 redéploiements pour accompagner les projets de modernisation de l'administration**

La mise en œuvre du programme LIFE C-LOW-N Asphalt sélectionné par la Commission européenne et qui correspond à un projet de revêtement routier phonique et thermique, mené en partenariat avec Bruitparif et des entreprises spécialisées, nécessite la création de 0,5 poste à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) qui en assurera le pilotage.

2 postes accompagnent le développement des projets SIRH à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI). 1 poste est créé à la Direction de l'information et de la Communication (DICOM) pour la mission partenariat et développement stratégique. Par ailleurs, 6 postes de collaborateurs de cabinet et 4 postes d'adjoints administratifs sont créés pour accompagner le renouvellement de l'exécutif.

Parmi les 184 transferts internes, on peut citer la mutualisation des ateliers de reprographie à la DILT avec 10 postes issus de 5 directions ; le transfert de gestion des personnels des écoles d'art (Boule, Estienne et Duperré) de la DASCO vers la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) avec 63 postes ; le transfert du centre d'appel 3975 et l'équipe message des Parisien·ne·s de la DICOM à la DDCT portant sur 75 postes afin de donner plus de visibilité à la gestion de la relation à l'utilisateur.

Les transformations fonctionnelles sont au nombre de 65 et visent à accompagner le fonctionnement quotidien des services et mettre en cohérence les effectifs réels et budgétaires. Ces transformations permettent ainsi une meilleure adéquation du schéma d'emploi avec les besoins fonctionnels des directions.

Les redéploiements accompagnent l'évolution des structures, des missions et des process, qu'il s'agisse de l'externalisation d'un service ou d'une mission, de la numérisation de process, de réorganisations internes, de la mutualisation entre plusieurs structures ou encore de la rationalisation de réseaux d'équipements.

**Au global, le projet de budget emplois porte la création nette de 1874,5 postes pour l'ensemble de la collectivité parisienne (+1887,5 postes à la Commune et -13 au Département).**

**Ce budget emplois représente un effort de 5 M€ en 2018 (hors changements de périmètre liés à la réforme du statut de Paris), avec un effet report sur 2019, ce qui atteste de l'engagement de la Collectivité à préserver l'emploi public, développer le service public et conduire une politique des ressources humaines progressiste.**

Ce projet de délibération a été présenté au Comité technique central afin de recueillir son avis.

Je vous prie, mes cher-e-s collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Direction des Finances et des Achats  
-----

Sous-Direction du Budget  
-----

Direction des Ressources Humaines  
-----

Service de la Synthèse et de la Prospective  
-----

**2017 DFA – DRH 90**

**Objet :** Projet de budget primitif emplois pour 2018

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'avis du comité technique central en date du 29 Novembre 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 décembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal, lui propose la création et la transformation d'emplois dans les services et directions de la Commune de Paris ;

Considérant que la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique conduit à la transformation ou à la création d'emplois dans les corps d'administrateur, d'attaché d'administrations parisiennes, d'ingénieur des services techniques, d'ingénieur des travaux, des ingénieurs hydrologues et hygiénistes, des professeurs certifiés de l'Ecole horticole de la Ville de Paris (Ecole Du Breuil) et des chargés d'études documentaires ;

Sur le rapport, présenté par M. \_\_\_\_\_, au nom de la \_\_\_\_\_ commission ; ensemble les observations portées au compte-rendu ;

Délibère :



Article 1 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels administratifs de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Administrateur de la Ville de Paris (1)	+3	1 <sup>er</sup> janvier
Attaché d'administrations parisiennes (2)	+20	1 <sup>er</sup> janvier
Secrétaire administratif d'administrations parisiennes	+54	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint administratif d'administrations parisiennes	+123	1 <sup>er</sup> janvier
Chargé de mission cadre moyen	-8	1 <sup>er</sup> janvier
Agent informatique cadre moyen	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Référent jeunesse des territoires	+2	1 <sup>er</sup> janvier
Collaborateur de cabinet	+6	1 <sup>er</sup> janvier

(1) Dont 1 emploi susceptible d'être pourvu par un agent contractuel, si les besoins des services le justifient, pour assurer les fonctions suivantes :

- pilotage de projets complexes ou d'expertise ou de haut encadrement dans les domaines de de la gestion immobilière, de la gestion financière, du contrôle de gestion, du développement économique, de la politique de la ville, de la coopération territoriale et internationale ;
- conception, pilotage et mise en œuvre de la politique de la Ville de Paris dans les domaines de la communication et de l'information ;
- chargé d'expertise et de pilotage dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, notamment en matière d'audit. Il s'agit notamment d'effectuer des évaluations des politiques menées par la Ville de Paris au regard des objectifs poursuivis et des moyens qui leur sont alloués.

Lorsque ces emplois sont pourvus par des contractuels, ces agents doivent être titulaires au moins d'un titre ou diplôme de niveau I avec 5 ans d'expérience professionnelle de même niveau ou d'un diplôme de niveau II figurant au descriptif de la Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise (PCS ESE) 2003, avec une expérience professionnelle de 7 années. L'indice servant de base au calcul de la rémunération est fixé, selon la qualification et l'expérience, dans une fourchette ayant pour minimum l'indice brut 528 et pour maximum le 3<sup>ème</sup> chevron de la hors échelle D. Les agents contractuels peuvent également bénéficier des dispositions de la délibération n°2012 DRH 112 des 10 et 11 décembre 2012 susvisée.

(2) Dont 6 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions dans le domaine de la communication, des fonctions de nature administrative, financière, juridique, ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des attachés d'administrations parisiennes.

Corps ou emploi vacations (exprimées en mois)	Total	Date d'effet
Adjoint administratif d'administrations parisiennes contractuel	+228	1 <sup>er</sup> janvier

Article 2 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels techniques de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Ingénieur des services techniques	+3	1 <sup>er</sup> janvier
Ingénieur des travaux et chef d'arrondissement (3)	+20	1 <sup>er</sup> janvier
Ingénieur hydrologue et hygiéniste de la Commune de Paris	+0,5	1 <sup>er</sup> janvier
Chef d'exploitation	+7	1 <sup>er</sup> janvier
Technicien supérieur d'administrations parisiennes	+14	1 <sup>er</sup> janvier
Technicien des services opérationnels de la Commune de Paris	-5	1 <sup>er</sup> janvier
Personnel de maîtrise d'administrations parisiennes	-17	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Paris	-2	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	-59	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+8	1 <sup>er</sup> mai
Adjoint technique d'administrations parisiennes	+4	1 <sup>er</sup> septembre

Conducteur d'automobile de la Commune de Paris (A)	-2	1 <sup>er</sup> janvier
Eboueur	+4	1 <sup>er</sup> janvier
Fossoyeur (B)	-4	1 <sup>er</sup> janvier

(1) Dont 13 emplois susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels, si les besoins du service le justifient, pour assurer des fonctions de nature administrative, financière, technique, informatique, dans le domaine de la sûreté et de la sécurité notamment la prévention situationnelle ainsi que la conduite de projets complexes. Ces agents non titulaires doivent être à minima détenteurs d'un titre ou diplôme de niveau II ou justifier d'une expérience de même niveau. Ils perçoivent une rémunération correspondant à leur qualification et à leur expérience professionnelle, dans une fourchette située entre le premier et le dernier échelon du corps des ingénieurs des travaux.

(A) dont 2 suppressions au budget annexe TAM

(B) dont 4 suppressions au budget annexe du fossoyage

Article 3 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels du secteur de l'animation de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	-5	1 <sup>er</sup> janvier
Animatrice et animateur d'administrations parisiennes	+80	1 <sup>er</sup> septembre
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	-15	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris	-76	1 <sup>er</sup> septembre

Article 4 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels du secteur sportif de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris	+12	1 <sup>er</sup> janvier
Educateur des activités physiques et sportives de la Commune de Paris	-6	1 <sup>er</sup> janvier

Article 5 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels du secteur culturel de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conservateur des bibliothèques de la Commune de Paris	+1	1 <sup>er</sup> janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+5	1 <sup>er</sup> janvier
Professeur des conservatoires de Paris	+2	1 <sup>er</sup> septembre
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la Commune de Paris	+17	1 <sup>er</sup> septembre
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées d'administrations parisiennes	+3	1 <sup>er</sup> janvier
Professeur contractuel à temps non complet des conservatoires de Paris	-4	1 <sup>er</sup> janvier
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage d'administrations parisiennes	+10	1 <sup>er</sup> janvier

Corps ou emploi vacances (exprimées en heures)	Total	Date d'effet
Professeur vacataire des conservatoires de Paris	+1458	1 <sup>er</sup> septembre

Article 6 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels du secteur médico-social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Infirmier de catégorie A de la Ville de Paris	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Puéricultrice d'administrations parisiennes	+3	1 <sup>er</sup> janvier
Référent prévention et communication des établissements de la petite enfance	+20	1 <sup>er</sup> janvier
Auxiliaire de puériculture et de soins de la Commune de Paris	+14	1 <sup>er</sup> janvier
Agent technique des écoles	+7	1 <sup>er</sup> septembre
Agent technique de la petite enfance	+4	1 <sup>er</sup> janvier

Article 7 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des personnels du secteur social de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Conseiller socio-éducatif d'administrations parisiennes	-1	1 <sup>er</sup> janvier
Educateur de jeunes enfants de la Commune de Paris	+4	1 <sup>er</sup> janvier
Agent spécialisé des écoles maternelles de la Commune de Paris	+6	1 <sup>er</sup> septembre

Article 8 : Au titre de l'année 2018, les effectifs des emplois non cités de la commune de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

Corps ou emploi	Total	Date d'effet
Technicien de tranquillité publique et de surveillance de la Commune de Paris	+26	1 <sup>er</sup> janvier
Contrôleur de la Ville de Paris	+79	1 <sup>er</sup> janvier
Préposé de la Ville de Paris	+189	1 <sup>er</sup> janvier
Agent de surveillance de Paris	+1367	1 <sup>er</sup> janvier
Agent d'accueil et de surveillance de la Commune de Paris	-30	1 <sup>er</sup> janvier
Agent de logistique générale d'administrations parisiennes	+62	1 <sup>er</sup> janvier
Agent de nettoyage contractuel	-47	1 <sup>er</sup> janvier

\*\*\*

	Postes	Heures	Mois
Solde des emplois à la Commune	+1896,5	+1458	+228

Article 7 : Les mesures prises aux articles 1 à 8 de la présente délibération, adossée à la délibération du Département, représentent une dépense de 5,35 millions d'euros pour les deux collectivités au titre de l'année 2018 hors changement de périmètre lié à la réforme du statut de Paris, qui s'accompagnera d'un effet report sur l'année 2019. Elle sera prélevée sur les crédits du chapitre 012 de l'exercice 2018.